

CONCOURS CHANSON

REGLEMENT

Dans le cadre du projet Initiative des Jeunes à la Démocratie, les Maisons de Jeunes de Victoire (RHA), et de Masina (JNS) avec l'appui de la Maison des Droits de l'Homme du CENTRE CARTER organisent plusieurs activités dont un Concours de **Chanson**, de **Dessin** et du **Théâtre** pendant la période du **20 Décembre 2017** au **23 Février 2018**.

Les Maisons des Jeunes, avec l'aide des experts dans ces différents domaines artistiques et d'un Jury indépendant, encadreront les jeunes et les mettront en compétition. Des récompenses personnelles et collectives seront remises aux meilleurs dans chacune de ces **3 disciplines**. Les prix sont constitués *de bourses d'études aux lauréats, kits de matériels pour les artistes, diffusions radiophoniques et aussi la promotion des œuvres artistiques réalisées.*

1. LE THÈME DU CONCOURS :

“ La Participation active et positive de la Jeunesse à la démocratie ”

- **Composer et Chanter une chanson originale** (*Slow, Rap, Rumba, Slam...*) avec les éléments ci-après :
 - La Démocratie et la non-violence - le Droit de vote des jeunes - Le rôle positif des jeunes dans le processus démocratique, l'engagement des jeunes dans la gestion de la chose publique, l'égalité du genre etc.

2. OBJECTIF DES CONCOURS

Ce concours vise la participation positive des jeunes artistes dans la démocratie au travers de leurs œuvres d'art. Ils auront à créer des œuvres d'art engagées, de qualité professionnelle dont le message évoque entre autres, l'amour de la patrie, le civisme, la bonne gestion de la communauté, la bonne gouvernance, l'engagement positif des jeunes à l'avancement de la Démocratie en RDC...

Ce Concours vise à promouvoir la participation active des jeunes dans le processus électoral en RDC. Il se veut être un vecteur de communication, de sensibilisation et/ou de plaidoyer efficace au travers duquel, les jeunes dessinateurs, utiliseront pour mieux exprimer leurs idées et créations par rapport aux questions d'actualité, relatives à la Démocratie, aux élections, aux Droits de l'Homme et à la bonne gouvernance de notre pays la RDC.

3. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- **Pour la Chanson**

Seule l'extrait de la Chanson originale, de 3 minutes maximum, sera jugée recevable

La participation à la première étape du concours est très importante. Car la suite du Concours est fermée aux autres candidats. Les artistes participants devront avoir entre **15 et 30 ans** à la date où ils se portent Candidats, soit avant le 20 décembre 2017 au 23 février 2018. **Les lauréats de la première édition sont inéligibles !**

- Chaque Candidat doit envoyer **une Maquette ou Extrait de sa Chanson enregistrée – 3 minutes maximum**, au format **MP3** ou **MPG4** soit sur un support CD ou Clé USB, accompagnée du résumé et/ou la philosophie de l'œuvre sur papier en langue française. La chanson et le texte de la chanson peuvent être envoyés **aux adresses ci-dessous** :
-
- Chaque Candidat ne peut envoyer qu'une seule chanson (*Slow, Rap, Rumba, Slam, ...*)
- Le concours est ouvert à tous les jeunes (congolais, congolaises) de quelque couche sociale que ce soit, professionnel ou non, artistes ou non et **résidents à Kinshasa**, dès la date de leur candidature jusqu'à la compétition finale.
- Après la première phase du Concours, les artistes dont les œuvres seront sélectionnés, suivront un **Atelier de coaching de 3 jours** pour parfaire leurs œuvres avant de les présenter publiquement en demi-finale et ensuite à la finale.
- Les Candidats souhaitant concourir peuvent s'adresser à la Maison des Jeunes la plus proche pour solliciter des clarifications ou envoyer un e-mail à **maisons2jeunes@gmail.com**
- Les Chansons devront être envoyées par mail ou en dure dans la **Maison des Jeunes** la plus proche au plus tard le **23 Février 2018 à 16h** (voir adresses MDJs ci-dessous)
- La candidature devra contenir l'identité du candidat, son numéro de téléphone et son adresse e-mail.

Parmi les candidatures déclarées recevables au regard des conditions d'admission et des modalités de candidature, une dizaine d'œuvres d'art seront présélectionnées par le jury mis en place à cet effet selon les critères suivants : **Respect du Thème, Originalité, Qualité de la Chanson, Qualité de la composition globale** (*Rythme, Harmonie, Timbre vocale, Chœur...*), **Message**.

• COMMENT PARTICIPER ?

1. **Remplissez la fiche d'inscription au Concours avec vos coordonnées**
2. **Lisez attentivement le Règlement du Concours**
3. **Déposez votre œuvre + la fiche de d'inscription dans les Maisons de Jeunes :**
 - **Maison Des Jeunes de Masina** : Avenue Orientation, Commune de Masina - Petro Congo, Arrêt Abatoir - Entrée Sans fil
 - **Maison Des Jeunes de Victoire** : Croisement avenues Dibaya et Ethiopie, Référence Institut Technique Lodja, Commune de Kasa-Vubu
 - Ou envoyez par mail sur **maisons2jeunes@gmail.com**
4. **Les participants s'engagent à céder les droits d'exploitation de leurs œuvres au CENTRE CARTER et à ses partenaires (MDJs) pour de fins promotionnelles et non commerciales.**

REMISE DES PRIX

La remise des prix se fera le jour de la *Democracy day* – considéré dans ce projet comme le jour de la démocratie. (À communiquer plus tard) : Les 3 premiers lauréats du Concours Chansons, recevront des prix spéciaux et les autres recevront des prix d'encouragement (Prix à déterminer)

L'APRES – CONCOURS

Les 3 meilleurs gagnants seront suivis par une équipe d'experts juste après le Concours pour les aider à parfaire leur talent et à les aider à faire la promotion de leurs chansons.

ADRESSES PHYSIQUES DES MAISONS DES JEUNES

- **Maison Des Jeunes de Masina** : Avenue Orientation, Commune de Masina - Petro Congo, Arrêt Abatoir - Entrée Sans fil
- **Maison Des Jeunes de Victoire** : Croisement avenues Dibaya et Ethiopie, Référence Institut Technique Lodja, Commune de Kasa-Vubu

Bonne Chance !